



Régime des chambres de commerce – guide à l'intention des chambres de commerce

 Assurance collective des
chambres de commerce

Entente de partenariat

Régime des chambres de commerce – guide à l'intention des chambres de commerce

Augmentez vos adhésions et votre résultat net

Qu'il s'agisse d'un seul bénévole engagé ou d'équipes de chambres de commerce de plus de 20 employés, le Régime des chambres de commerce renforce votre capacité à maintenir les entreprises de vos membres en bonne santé tout en soutenant votre chambre de commerce. Ce guide fournit des informations sur le Régime des chambres de commerce, sur la manière dont il est bénéfique pour votre chambre de commerce et vos membres, et comprend un aperçu de votre rôle dans les transactions au titre du Régime des chambres de commerce.

Table des matières

À PROPOS DU RÉGIME DES CHAMBRES DE COMMERCE

Les débuts

Contexte du Régime des chambres de commerce

Engagés dans le réseau des chambres de commerce

Les directeurs du Régime sont des membres du personnel des chambres de commerce

Objectifs de la Société d'assurance des chambres de commerce du Canada (SACCC)

Aperçu du Régime

Caractéristiques, garanties et services

Police-cadre

Processus d'accueil et d'intégration du Régime

Admissibilité au Régime

Renouvellement des inscriptions au Régime

PROPOSITION À VALEUR UNIQUE

Avantages pour vos membres

Des taux stables qui sont bons pour les affaires - réduisant

les risques au minimum tout en maximisant la stabilité

Facile à administrer, il donne aux participants plus de temps pour se concentrer sur leurs activités

Avantages pour votre chambre de commerce

Le Régime attire de nouveaux membres

Le Régime vous permet de conserver vos membres actuels

Le Régime génère des recettes fiables non liées aux cotisations

Le Régime peut percevoir les cotisations en votre nom

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Chambre de commerce

Exigences simplifiées du partenariat

Conseiller

Qu'est-ce qu'un conseiller?

Des conseillers triés sur le volet

Johnston Group

Paieement des honoraires d'administration à votre chambre de commerce

Programme de paiement des cotisations

Marketing et soutien aux chambres de commerce

À PROPOS DU RÉGIME DES CHAMBRES DE COMMERCE

Les débuts

Contexte du Régime des chambres de commerce

Les chambres de commerce reconnaissent depuis longtemps la valeur des avantages sociaux et les difficultés qu'éprouvent les plus petites entreprises à obtenir des garanties de qualité à prix abordable.

Les chambres de commerce individuelles offrent des assurances collectives depuis le début des années 1940. Cependant, ce n'est qu'en 1971 que le mouvement des chambres de commerce a mis sur pied le premier régime à l'échelle nationale. Tous les régimes individuels ont été regroupés pour créer un seul groupe plus important d'employeurs. Au début, ce nouveau régime offrait une assurance vie, une assurance mort ou mutilation par accident et une assurance invalidité.

En 1983, Johnston Group inc. a été nommé pour gérer, commercialiser et administrer le Régime des chambres de commerce. Depuis lors, Johnston Group s'est engagé à maintenir la compétitivité et la pertinence du Régime, en y ajoutant davantage de garanties et de services. Des garanties traditionnelles, comme l'assurance soins médicaux et dentaires complémentaire, des produits axés sur les besoins des petites entreprises, comme le programme d'aide aux employés et l'assurance vie facultative, des garanties et des services d'avant-garde comme l'assurance maladie critique, les services Experts médicaux de Teladoc, le Programme d'aide aux entreprises, les services de médecine à distance Teladoc^{MC} et les régimes de retraite collectifs, et ce, sans négliger l'importance d'une offre de produits de qualité.

À travers tous ces changements, une philosophie a guidé le Régime depuis sa création : fournir des garanties abordables, concurrentielles et sûres aux employés des petites entreprises. Les résultats : au cours des dix dernières années, le Régime a triplé avec 300 nouvelles entreprises en moyenne par mois. À notre avis, cette stratégie a été couronnée de succès pour nous, pour nos conseillers et pour les plus de 30 000 entreprises qui participent actuellement au programme.

Engagés dans le réseau des chambres de commerce

Les directeurs du Régime sont des membres du personnel des chambres de commerce

Depuis 1985, la Société d'assurance des chambres de commerce du Canada (SACCC) supervise le Régime des chambres de commerce. La SACCC est un organisme à but non lucratif représentant les chambres de commerce participantes qui offrent ce programme et les personnes qui sont couvertes par celui-ci.

Les membres du conseil d'administration de la SACCC se réunissent deux fois par année, dans différents endroits au pays. Les chambres de commerce participantes nomment ou élisent au conseil d'administration des administrateurs provenant de chaque région du pays. Dans chaque région, le premier administrateur est un employé d'une chambre de commerce et le deuxième est un bénévole. Les administrateurs ne reçoivent pas de salaire, mais ne paient pas les frais engagés pour les réunions.

Objectifs de la Société d'assurance des chambres de commerce du Canada (SACCC)

Les lettres patentes de la société décrivent les objectifs de la SACCC.

Ces objectifs sont les suivants :

« Rendre accessibles des garanties et des polices d'assurance (collectives ou non), y compris, mais sans s'y restreindre, des régimes de retraite et des fonds enregistrés de revenu de retraite, aux particuliers, aux entreprises et aux personnes morales membres d'une chambre de commerce du pays;

« Représenter les intérêts des chambres de commerce qui souscrivent aux objectifs de la Société;

« Coordonner, revoir et évaluer le rendement de tous les régimes mis en place par la Société et recommander des changements, des améliorations et des ajouts à ces régimes dans l'intérêt de ces particuliers, entreprises et personnes morales qui souscrivent ces régimes;

« Préparer et distribuer des renseignements et des documents relatifs à la disponibilité de ces garanties et polices d'assurance;

« Conclure des contrats pour les services administratifs nécessaires pour offrir et superviser ces garanties et polices d'assurance;

« Se charger de toutes les autres tâches nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. »

Par l'entremise de ses administrateurs, la SACCC s'assure que le Régime est commercialisé et géré de manière appropriée et que les garanties offertes aux participants répondent toujours à leurs besoins actuels.

Aperçu du Régime

Caractéristiques, garanties et services

Chaque entreprise participante (inscrite au Régime) choisit des garanties de base selon sa taille. Ces garanties comprennent toujours une somme assurée d'assurance vie accompagnée d'une assurance mort ou mutilation par accident et d'un accès GRATUIT aux services Experts médicaux de Teladoc et au Programme d'aide aux entreprises (experts en comptabilité, en droit et en ressources humaines). L'entreprise peut ensuite choisir des garanties facultatives parmi un large éventail de produits innovateurs, dont les suivants :

- Assurance invalidité de courte et de longue durée
- Médicaments d'ordonnance
- Soins de la vue
- Soins médicaux majeurs comportant un séjour dans une chambre à deux lits
- Soins dentaires de base, majeurs et orthodontiques
- Assurance voyage en cas d'urgence médicale partout dans le monde
- Conseils en matière d'aide aux employés
- Assurance pour des frais généraux d'entreprise
- Assurance vie facultative pour les employés et les personnes à charge
- Assurance maladie critique

Police-cadre

Le Régime des chambres de commerce est régi par une police-cadre qui établit les garanties, les primes, les conditions d'admissibilité et les modalités aux termes desquelles l'assureur assurera une entreprise participante et ses employés. La police-cadre émise par l'assureur est un contrat entre l'assureur et la Société d'assurance des chambres de commerce du Canada.

Processus d'accueil et d'intégration du Régime

Lorsqu'une entreprise adhère au Régime, elle reçoit un guide des garanties qui décrit en détail la protection qu'elle a choisie. Les employés peuvent accéder à leur certificat d'assurance et à leur livret d'employé par l'intermédiaire de leur compte en ligne *mes-avantages*^{MC}. Le certificat énumère les garanties auxquelles la personne est inscrite et indique si le conjoint et les enfants sont couverts. Le livret de l'employé décrit les détails du programme d'avantages sociaux. Les employés bénéficiant de l'assurance médicaments du Régime des chambres de commerce pourront également accéder à leur carte TELUS^{MD} Santé, ce qui leur permettra de soumettre électroniquement leurs demandes de règlement d'ordonnances admissibles directement à la pharmacie.

La plupart des garanties du Régime des chambres de commerce sont établies par Desjardins Assurances avec des garanties supplémentaires fournies par Chubb du Canada compagnie d'assurance vie et Sutton Special Risk/Lloyd's.

Admissibilité au Régime

Les entreprises membres d'une chambre de commerce sont admissibles si elles comptent tout au plus 35* employés et sont en activité depuis au moins six mois, dans un secteur non saisonnier. Les organismes à but non lucratif membres d'une chambre de commerce doivent être approuvés par l'administrateur du Régime avant d'être acceptés. Habituellement, l'obtention de l'approbation n'est qu'une façon de s'assurer que l'organisation dispose d'une source de fonds stable autre qu'une source d'État pour mieux s'assurer de la continuité de son exploitation. Le Régime analyse également les demandes provenant des entreprises comptant plus de 35 employés, au cas par cas. Les entreprises membres doivent indiquer la date du début de leur participation à la chambre de commerce lorsqu'elles remplissent une demande d'assurance collective. Les entreprises qui cessent d'être membres ne sont plus admissibles au Régime des chambres de commerce.

* jusqu'à 50 employés moyennant l'approbation du siège social.

Renouvellement des inscriptions au Régime

Le Régime des chambres de commerce est renouvelé annuellement. Ce qui signifie qu'une fois par année, le 1^{er} avril, les tarifs sont revus pour tenir compte :

- des changements de l'âge et de la rémunération des employés;
- des changements au coût des garanties, comme les hausses des guides des honoraires dentaires et les changements dans les services couverts par les régimes provinciaux d'assurance maladie;
- du niveau global des demandes de règlement présentées au Régime.

Avant la date du renouvellement, chaque entreprise reçoit un dossier décrivant les changements importants proposés pour la protection. Les entreprises ont alors la possibilité de revoir leur protection et de procéder à tout rajustement qui pourrait être approprié à leur situation.

Le Régime des chambres de commerce jouit d'une réputation remarquable en ce qui concerne le maintien des entreprises dans le programme, année après année, à un niveau bien supérieur à la moyenne du secteur. La raison la plus fréquente pour laquelle une entreprise quitte le Régime est la fermeture de l'entreprise.

Une fois qu'une entreprise est assurée dans le cadre du Régime des chambres de commerce, à condition qu'il n'y ait pas de déchéance de la prime et que les conditions d'admissibilité continuent d'être remplies, le renouvellement est garanti - sa protection ne sera jamais annulée* à moins qu'elle ne le demande.

* Conformément aux polices-cadres, la protection peut prendre fin si le Régime des chambres de commerce cesse ses activités.

PROPOSITION À VALEUR UNIQUE

Avantages pour vos membres

Le Régime des chambres de commerce a été élaboré en tenant compte des petites entreprises, des entreprises individuelles aux entreprises comptant jusqu'à 35 employés. Le programme comprend des garanties traditionnellement réservées aux plus grands employeurs. Les options de soins médicaux complémentaires offrent une certaine souplesse aux entreprises et ces options comprennent toutes le service de médecine à distance Teladoc, qui permet aux employés d'accéder 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à des soins de santé virtuels dispensés par des médecins agréés au Canada. Les petites entreprises ont un avantage, car le Régime des chambres de commerce devient une caractéristique commercialisable qui favorise le recrutement et la fidélisation des employés.

Les entreprises de tous les secteurs d'activité sont admissibles. L'admissibilité de toute entreprise en exploitation depuis au moins six mois est garantie. (Les organismes à but non lucratif peuvent également demander la protection, et leur demande est examinée au cas par cas.)

Un retour sur investissement immédiat pour les membres de la chambre de commerce

Vous avez déjà entendu la question : « Qu'est-ce que je reçois en échange de mon adhésion? » Il y a un million de raisons d'adhérer à une chambre de commerce locale (défense des intérêts, communauté, relations, influence, etc.), mais ces raisons ne sont pas toujours faciles à quantifier.

Dès l'instant où un membre s'inscrit, le Régime des chambres de commerce lui apporte une valeur immédiate. Voici ce qui est compris – sans frais supplémentaires – dans chaque régime :

- **Programme d'aide aux entreprises**, accès à des experts en comptabilité, en conseils, en droit et en ressources humaines, qui comprennent les défis auxquels sont confrontés les propriétaires de petites entreprises.
- **mes-avantages santé^{MC}**, portail de ressources sur la santé et le mieux-être pour tous les employés, fourni par *mes-avantages*, la plateforme de gestion des garanties en ligne du Régime des chambres de commerce.
- Les **Experts médicaux de Teladoc** font appel à des spécialistes médicaux reconnus au niveau national dans le monde entier pour fournir aux employés les bons conseils au bon moment afin qu'ils puissent prendre des décisions médicales éclairées en toute confiance.
- Un programme d'avantages sociaux **personnalisable** pour répondre à leurs besoins.
- Des régimes assortis d'options de santé comprenant le **service de médecine à distance Teladoc^{MC}**, qui permet aux participants d'avoir accès à des médecins qualifiés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, partout au Canada ou aux États-Unis.

Des taux stables qui sont bons pour les affaires – réduisant les risques au minimum tout en maximisant la stabilité

Le Régime ne baisse pas artificiellement les tarifs pour attirer les clients, parce que nous ne croyons pas que ce soit dans leur intérêt. Cette pratique conduit souvent à une augmentation spectaculaire des tarifs après la période de mise en place. En tant qu'organisme à but non lucratif, le Régime des chambres de commerce réinvestit tous les excédents dans le Régime afin de maintenir la stabilité et la prévisibilité des tarifs.

La mutualisation (regroupement) des primes du Régime des chambres de commerce compte plus de 30 000 petites entreprises, ce qui signifie un risque plus faible pour les petites entreprises. Cela permet de stabiliser les taux au moment du renouvellement puisque le risque est basé sur la mutualisation plutôt que sur l'expérience (sinistralité) d'une seule entreprise.

La mutualisation permet au Régime de répartir les risques, d'offrir une administration plus efficace et de rendre le coût du Régime abordable.

Facile à administrer, il donne aux participants plus de temps pour se concentrer sur leurs activités

Le Régime des chambres de commerce est simple à gérer, de sorte que vos membres passent moins de temps à administrer leur programme d'avantages sociaux et plus de temps à gérer leur entreprise.

Les formulaires de demande de règlement et les livrets des employés sont clairement rédigés et faciles à utiliser. Le guide relatif à l'administration et les relevés de facturation sont conçus pour une consultation rapide, et les instructions sont faciles à suivre. La ligne de service nationale est une ligne sans frais mise à la disposition des entreprises participantes et de leurs employés pour obtenir des renseignements sur le Régime partout au pays. Les employeurs ont la possibilité de gérer leur régime au moment qui leur convient et n'importe où au moyen du portail *mes-avantages^{MC}* (www.mes-avantages.ca), notre outil d'administration en ligne. Ainsi, les employés peuvent également s'inscrire à *mes-avantages*, ce qui leur permet de vérifier l'utilisation de leurs garanties, d'accéder à leur certificat d'assurance, à leur carte de prestations et à leur livret, de transmettre la plupart des demandes de règlement – pour soins médicaux ou dentaires – par voie électronique et d'accéder au portail sur la santé et le mieux-être, *mes-avantages santé*. En outre, nos conseillers soutiennent les entreprises participantes en leur fournissant des renseignements et des conseils à l'échelle locale.

Le Régime offre une gamme complète et flexible d'options de garantie pour répondre aux besoins de chaque entreprise, et les employeurs peuvent ajouter un compte gestion santé ou accéder aux garanties « à prix coûtant majoré » pour compléter la protection.

Le Régime des chambres de commerce est géré sous la direction d'une organisation à but non lucratif (la Société d'assurance des chambres de commerce du Canada), par conséquent, les primes sont fixées de manière à couvrir uniquement le coût des garanties et de l'administration.

Avantages pour votre chambre de commerce

Le Régime d'assurance collective des chambres de commerce constitue un outil précieux qui peut vous aider à constituer la base de membres de votre chambre de commerce. En travaillant en collaboration avec votre conseiller, vous pouvez mieux faire connaître votre organisation au sein de la collectivité et bénéficier de la capacité du Régime à conserver ses participants actuels et à en attirer des nouveaux. Le fait de garder le Régime visible pour vos membres actuels renforce la valeur de leur association avec la chambre de commerce et peut aider à prévenir les interruptions. Cela permet également d'attirer de nouveaux membres qui souhaitent devenir admissibles au Régime des chambres de commerce.

Le Régime attire de nouveaux membres

Près de 70 % des entreprises qui adhèrent au Régime des chambres de commerce sont de nouveaux membres d'une chambre de commerce – des entreprises qui n'auraient peut-être pas connu ou rejoint votre chambre de commerce si ce n'était du Régime des chambres de commerce.

Le Régime vous permet de conserver vos membres actuels

Le taux de fidélisation des membres du Régime des chambres de commerce est de 93 %. Ils sont incités à maintenir leur adhésion active parce que si un membre quitte la chambre de commerce, il n'est plus admissible au maintien des avantages sociaux du Régime des chambres de commerce.

Le Régime génère des recettes fiables non liées aux cotisations

Chaque entreprise membre couverte par le Régime des chambres de commerce entraîne des honoraires d'administration mensuels payés directement à votre chambre de commerce afin que vous puissiez continuer à être là pour vos membres.

Les chambres de commerce participantes perçoivent des honoraires d'administration en fonction de la taille du groupe, tant en ce qui concerne le nombre d'employés que la prime. Ces honoraires sont payés pour les responsabilités administratives et de marketing de la chambre de commerce, qui sont nécessaires pour faciliter le programme et étendre les garanties du groupe à leurs nouveaux membres et aux membres existants.

Plus de 11 millions de dollars sont versés chaque année aux chambres de commerce du pays par l'intermédiaire du Régime des chambres de commerce. Beaucoup de vos contreparties se rendent compte que les revenus de ce programme deviennent une part importante de leur budget, ce qui leur permet de canaliser davantage de ressources vers les services aux membres.

En outre, comme la Société d'assurance des chambres de commerce du Canada supervise diligemment la direction du Régime, votre chambre de commerce peut être assurée que le Régime des chambres de commerce servira vos intérêts et ceux de vos membres.

Le Régime peut percevoir les cotisations en votre nom

Combien de temps consacrez-vous au recouvrement des cotisations? Nous pouvons vous aider.

Le Régime des chambres de commerce offre aux chambres de commerce une option administrative unique pour la collecte des cotisations des participants. Nous pouvons offrir aux participants au régime collectif la possibilité de verser leurs cotisations une fois par mois en même temps que leurs primes d'assurance collective. Nous inscrivons le montant de la cotisation sous forme d'un poste distinct dans le relevé de facturation de l'assurance collective, et les cotisations que nous percevons en votre nom vous sont envoyées, dans leur intégralité, le 15 du mois, en même temps que les honoraires d'administration que vous recevez pour faire la promotion du Régime. Ce programme pratique de collecte des cotisations est particulièrement utile pour conserver la participation des petites entreprises pour lesquelles le versement d'une somme forfaitaire peut constituer un obstacle à l'adhésion et à la participation à votre chambre de commerce.

Pour de plus amples renseignements sur le Programme de paiement des cotisations des membres de la chambre de commerce et la façon de vous en servir pour votre chambre de commerce, communiquez avec le Centre de service au numéro sans frais 1 800 663-0805.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Chambre de commerce

Exigences simplifiées du partenariat

Le Régime des chambres de commerce est conçu pour réduire au minimum le temps que les chambres de commerce et les entreprises participantes consacrent à l'administration. Certaines tâches importantes restent toutefois incontournables :

▪ Confirmer l'adhésion de l'entreprise (rapprochement des adhésions)

Chaque mois, examinez votre « relevé des honoraires d'administration » pour vous assurer que toutes les entreprises inscrites sont membres en règle.

▪ Approbation exclusive

Pour qu'une chambre de commerce puisse participer au programme, elle doit fournir une approbation exclusive du Régime des chambres de commerce. Cela signifie que le Régime des chambres de commerce sera le seul régime d'avantages sociaux collectif approuvé et ensuite promu auprès de ses membres actuels et potentiels.

Inscrivez les responsables du Régime (membres actuels ou potentiels intéressés par le Régime) sur le site Web national lecollectifdeschambres.ca. Les recommandations soumises par l'intermédiaire du site lecollectifdeschambres.ca sont instantanément envoyées au conseiller local de votre région par code postal de la recommandation.

▪ Travaillez avec votre conseiller local

Les meilleures pratiques pour cultiver une relation solide avec votre conseiller comprennent ce qui suit :

- Positionnez votre conseiller comme une extension de votre équipe pour favoriser une expérience membre/client sans faille.
- Informez votre conseiller des événements en cours, en particulier des orientations des nouveaux membres. Votre conseiller peut vous aider à promouvoir votre chambre de commerce et à renforcer les relations que vous entretenez tous deux avec les membres.
- Envisagez de fournir à votre conseiller des liens vers des événements virtuels, un kiosque gratuit à votre salon professionnel ou des billets pour des activités en dehors des heures de bureau (en ligne ou en personne). Les membres potentiels peuvent commencer à nouer des liens, ce qui peut contribuer à attirer de nouveaux membres.
- Indiquez les coordonnées de votre conseiller local pour le Régime des chambres de commerce, y compris sa photo et le logo de son agence, sur la page d'accueil de votre livret du Régime des chambres de commerce. Prenez contact avec votre conseiller afin de trouver les documents dont vous pourriez avoir besoin.

▪ Investissez dans la croissance du Régime en le promouvant auprès de vos membres actuels et potentiels

Pour être admissibles aux honoraires d'administration du Régime, les chambres de commerce doivent être en mesure de démontrer comment leurs frais sont utilisés pour soutenir, promouvoir et commercialiser le programme auprès des membres actuels et potentiels en investissant une partie des honoraires d'administration (directement ou en nature). En voici quelques exemples :

- Promouvoir le Régime sur vos médias sociaux
- Inclure les documents de marketing du Régime dans les factures aux membres
- Afficher des bannières du Régime des chambres de commerce lors de réunions et de réceptions
- Présentation des membres actuels et potentiels à votre conseiller local
- Envoi de courrier direct à vos membres
- Affichage de la bannière des graphiques ou du texte du Régime sur votre site Web, avec un lien vers www.lecollectifdeschambres.ca
- Inclure la publicité du Régime dans les bulletins d'information et autres communications destinées à vos membres
- Inclure les documents de marketing du Régime dans vos dossiers destinés aux nouveaux membres et aux membres potentiels
- Ajouter une case à cocher à votre demande d'adhésion pour demander aux nouveaux membres s'ils souhaitent que quelqu'un leur parle du Régime des chambres de commerce

Conseiller

En plus d'assister aux événements de votre chambre de commerce et de fournir des informations sur le Régime des chambres de commerce aux membres actuels et potentiels, votre conseiller local vous rencontrera chaque année pour discuter des possibilités de commercialisation conjointe et coopérative du Régime des chambres de commerce.

Qu'est-ce qu'un conseiller?

Le Régime des chambres de commerce est un produit d'assurance et doit donc être vendu par des représentants qualifiés et agréés : des conseillers. Le Régime des chambres de commerce fait appel à des conseillers locaux pour travailler avec les membres des chambres de commerce afin de soutenir la communauté des affaires locale. Une fois que vous avez recommandé un membre actuel ou potentiel sur lecollectifdeschambres.ca, il est jumelé avec un conseiller désigné dans votre région. Le conseiller entre alors en contact avec l'entreprise que vous lui avez recommandée.

Le conseiller aide ces entreprises à se rendre à votre chambre de commerce pendant la mise en place du programme d'avantages sociaux.

Des conseillers triés sur le volet

La plupart des assureurs font appel à plusieurs conseillers dans un secteur donné. Le Régime des chambres de commerce a mis en place un système de distribution unique qui permet de trouver, de former et de conserver des conseillers compétents et de grande qualité qui ont un intérêt direct à faire croître le Régime des chambres de commerce. Ces conseillers qualifiés se voient attribuer un territoire prédéfini sur lequel ils assurent la promotion et la vente du Régime des chambres de commerce. Cela crée un réseau exclusif qui aide à établir des relations entre les chambres de commerce et les conseillers. L'objectif ultime est de vous fournir, ainsi qu'à vos membres, un service inégalé.

Johnston Group, par l'entremise de ses directeurs régionaux, sera seul responsable de la sélection des conseillers qui seront autorisés à commercialiser le Régime au nom de la chambre de commerce. Une licence du Régime des chambres de commerce s'accompagne d'un certain nombre d'engagements et de responsabilités, et il est important que nous ayons la possibilité de passer un contrat avec le conseiller ou l'agence appropriée dans la région.

Avec un si grand nombre de chambres de commerce dans chaque province, notre système de commercialisation sur le territoire exclusif ne permet pas toujours d'affecter un conseiller agréé et formé à chaque chambre de commerce individuelle. Certaines chambres de commerce sont donc regroupées en un territoire, au lieu que chaque chambre de commerce ait son propre conseiller. Soyez assuré que tous les efforts sont faits pour que vous receviez le service et le soutien dont vous avez besoin.

Johnston Group

En plus de gérer, commercialiser et administrer le Régime des chambres de commerce, voici en quoi consiste le rôle de Johnston Group :

Paiement des honoraires d'administration à votre chambre de commerce

Chaque entreprise membre couverte par le Régime des chambres de commerce entraîne des honoraires d'administration mensuels payés directement à votre chambre de commerce afin que vous puissiez continuer à être là pour vos membres. Les chambres de commerce participantes perçoivent des honoraires d'administration en fonction de la taille du groupe, à la fois par nombre d'employés et par prime. Ces honoraires sont payés pour les responsabilités administratives et de marketing de la chambre de commerce, qui sont nécessaires pour faciliter le programme et étendre les avantages du groupe à leurs membres nouveaux et existants.

Programme de paiement des cotisations

Le Régime des chambres de commerce offre aux chambres de commerce une option administrative unique pour la collecte des cotisations des participants. Nous pouvons offrir aux participants au régime collectif la possibilité de verser leurs cotisations une fois par mois en même temps que leurs primes d'assurance collective. Nous inscrivons le montant de la cotisation sous forme d'un poste distinct dans le relevé de facturation de l'assurance collective, et les cotisations que nous percevons en votre nom vous sont envoyées, dans leur intégralité, le 15 du mois, en même temps que les honoraires d'administration que vous recevez pour faire la promotion du Régime.

Marketing et soutien aux chambres de commerce

Johnston Group s'est engagé à commercialiser et à promouvoir le Régime des chambres de commerce dans chaque région du pays. Nous disposons également d'une équipe de relations avec les chambres de commerce, composée d'anciens employés des chambres, prêts à vous aider de toutes les manières possibles. Cela inclut du contenu prêt à l'emploi pour les membres, développé pour les chambres de commerce afin de promouvoir le Régime des chambres de commerce (y compris du matériel de marketing tel que des vidéos, des publicités numériques et plus encore).

lecollectifdeschambres.ca

Mot de passe : chamber

Envoyez-nous un courriel : relationniste.chambres@johnstongroup.ca